

OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR

AtMO
GRAND EST

2024

SOMMAIRE

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR SANTÉ ET ENJEUX.....

INTAIR'AGIR.....

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES.....

DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE EN AIR INTÉRIEUR POUR LES ERP

RÉGLEMENTATION QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ..

ALINE LANGENFELD, EXPERTE AIR INTÉRIEUR
CHEZ ATMO GRAND EST.....

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION.....

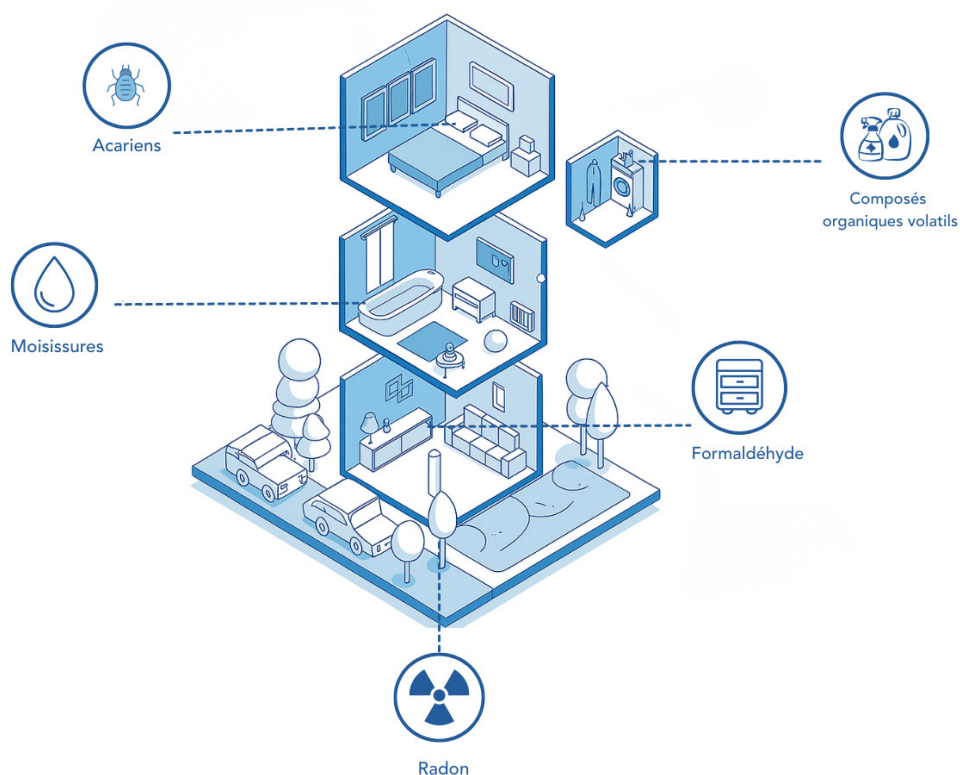
QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR SANTÉ ET ENJEUX

La qualité de l'air intérieur représente aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Nous passons près de 80 % de notre temps dans des espaces clos (logements, bureaux, écoles ou encore transports) et pourtant, l'air que nous y respirons peut être jusqu'à cinq à dix fois plus pollué que l'air extérieur.

Cette problématique fait l'objet de nombreuses études menées dans différents lieux de vie, car l'air intérieur se distingue de la pollution atmosphérique extérieure par la composition particulière des polluants qu'il contient, principalement sous forme gazeuse. Les COV (Composés Organiques Volatils) en constituent une part importante et regroupent de nombreuses substances issues de familles chimiques variées. Parmi eux, certains aldéhydes comme le formaldéhyde, issu notamment des matériaux de construction et du mobilier, ou encore des hydrocarbures aromatiques tels que le benzène, relâché

lors de la combustion domestique, occupent une place significative. À cela s'ajoutent les moisissures, favorisées par l'humidité, qui dégradent la qualité de l'air et aggravent les troubles respiratoires, ainsi que le radon, un gaz radioactif naturel reconnu comme la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac.

Ces polluants ne sont pas anodins. Ils peuvent provoquer des effets immédiats tels que des irritations, des maux de tête, de la fatigue ou encore des difficultés de concentration. Mais les conséquences d'une exposition répétée vont bien au-delà : allergies, asthme, maladies respiratoires chroniques et, dans certains cas, augmentation du risque de cancer. Les enfants et les personnes fragiles sont particulièrement exposés, leur organisme étant plus sensible à la dégradation de la qualité de l'air qu'ils respirent.



QAI : LES CHIFFRES CLÉS



Plus de 80 % :

C'est le temps que l'on passe dans un espace clos par jour



L'air est **5 à 10 fois** plus pollué à l'intérieur qu'à l'extérieur



La pollution de l'air intérieur serait responsable en France de plus de **28 000 nouveaux cas de pathologies** chaque année et environ **20 000 décès prématurés**.

LE DISPOSITIF

IntAir'Agir est destiné aux particuliers ayant des problèmes respiratoires ou des allergies. Son objectif principal est d'améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements dans la région Grand Est. Le dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement, ce qui le rend gratuit pour les bénéficiaires. Il permet d'identifier et de réduire les polluants et allergènes, d'améliorer les symptômes des personnes concernées et de fournir des conseils adaptés pour un environnement intérieur plus sain.

Pour en bénéficier, il faut d'abord consulter un médecin. Sur prescription, un Conseiller en Environnement Intérieur (CEI) effectue ensuite une visite à domicile et réalise un diagnostic complet (sources potentielles de polluants ou d'allergènes, le type de chauffage, la ventilation, mais aussi les habitudes de vie, la présence d'animaux ...). Si nécessaire, un diagnostic chimique peut être réalisé par ATMO Grand Est afin de détecter la présence de polluants tels que le formaldéhyde, les composés organiques volatils ou le radon ou d'évaluer le renouvellement d'air avec le suivi du CO₂. Cette intervention, qui mobilise ATMO Grand Est pour effectuer des mesures chimiques à domicile, rend IntAir'Agir unique en France.

RETOUR SUR 2024

566 visites de logements ont été réalisées par les CEI, soit une **augmentation de 10,3 %** par rapport à 2023. Par ailleurs, **16 particuliers ont bénéficié d'un diagnostic chimique de leur logement** grâce au dispositif, **représentant un total de 17 campagnes de mesures**. Parmi eux, une personne a découvert que son logement présentait une pollution au lindane (insecticide utilisé autrefois pour le traitement des poutres, aujourd'hui interdit) ainsi qu'au benzène (polluant cancérigène). Suite à ces résultats, l'occupant a fait installer une VMC supplémentaire. Une seconde campagne de mesures a ensuite montré une diminution significative des polluants, (-90 % pour le lindane, -95 % pour le benzène).

Pour en savoir plus :



« Grâce au dispositif Intair'Agir, nous pouvons intervenir, sur prescription médicale, directement au domicile de patients souffrant de troubles respiratoires, d'asthme ou d'allergies. Après avoir recueilli leurs symptômes, nous réalisons une visite afin d'identifier les sources de pollution intérieure et de leur proposer des conseils adaptés : limiter l'usage d'encens ou de parfums d'intérieur, choisir des produits ménagers plus écologiques ou encore éviter de fumer en intérieur. Ces changements d'habitudes ne sont pas toujours évidents, mais la médiatisation croissante de la qualité de l'air facilite aujourd'hui la sensibilisation. Nous rencontrons souvent des personnes en situation de précarité, vivant dans des logements dégradés ou exposés au trafic routier. Au-delà des interventions, nous formons aussi des professionnels de santé, comme les infirmières, pour qu'ils soient attentifs à ces enjeux lors de leurs visites. Notre objectif est d'améliorer la qualité de vie des patients et de réduire les hospitalisations, tout en contribuant à la santé publique. »



Martine OTT, conseillère médicale en environnement intérieur au CHU de Strasbourg

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Pour accompagner l'ensemble des acteurs concernés dans la gestion et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, plusieurs actions sont proposées. Des temps de sensibilisation et de formation sont organisés à destination de publics variés qu'il s'agisse de référents techniques de bâtiments, de professionnels de la petite enfance, d'élus ou encore de personnels éducatifs afin que chacun dispose des clés pour mieux comprendre les enjeux de la qualité de l'air intérieur et adopter les bons gestes afin de l'améliorer.

Un accompagnement pratique est également prévu pour faciliter la prise en main des documents et démarches liés au dispositif réglementaire de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP. Des webinaires complètent ce dispositif et offrent aux collectivités et aux structures locales un espace pour s'approprier la réglementation, partager des retours d'expérience et trouver des solutions adaptées à leur contexte.

L'accompagnement de Saint-Louis Agglomération :

« Dans le cadre de notre CLS, des sessions de formation destinées aux agents travaillant dans les ERP concernés par la réglementation en matière de surveillance de qualité de l'air intérieur ont été animées par Mme Langenfeld, ingénieure d'études d'ATMO Grand Est. Elles ont connu un vif succès, ont été l'occasion de riches échanges et ont répondu à un réel besoin. Divers profils d'agents travaillant au sein de crèches, périscolaires, écoles, services techniques etc ont pu améliorer leurs connaissances sur les effets de la qualité de l'air sur la santé, les sources de pollution, les moyens d'aération et les dispositions réglementaires obligatoires et leurs échéances de mise en œuvre. Côté pratique, des outils permettant l'évaluation, l'autodiagnostic et les campagnes de mesures ont été présentés. »

Anne Hoffer, Service santé, Pôle de proximité de Saint-Louis Agglomération



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avénir

Selon le code de l'environnement (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants), un dispositif réglementaire d'évaluation de la qualité de l'air intérieur doit être mis en place dans certains Établissements Recevant du Public (ERP), qu'ils soient publics ou privés, en France métropolitaine comme dans les territoires ultra-marins. Ce dispositif concerne notamment les établissements collectifs accueillant des enfants de moins de six ans, les lieux d'accueil de loisirs extrascolaires ou périscolaires, ainsi que les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré. Quatre actions distinctes doivent être réalisées. La première consiste en l'évaluation des moyens d'aération, incluant depuis janvier 2023 la mesure à lecture directe du CO dans l'établissement, réalisée chaque année. La deuxième action est l'autodiagnostic, qui permet d'identifier les différentes sources de polluants dans l'établissement et doit être effectué tous les quatre ans. La troisième concerne les campagnes de mesures réglementaires, menées lors des étapes clés du bâtiment, comme la livraison d'un bâtiment neuf, une rénovation énergétique ou des travaux impactant entre 25 % et 75 % de la surface de l'établissement selon sa taille. Enfin, de ces trois actions découle l'élaboration d'un plan d'action qui doit évoluer en fonction des résultats obtenus lors des actions précédentes.



Pour aller plus loin ...



NOUVEAU : OUTIL D'AIDE À LA RÉGLEMENTAIRE POUR LES ERP

L'outil Diag'QAI a été conçu pour accompagner aussi bien les établissements recevant du public (ERP) que les particuliers dans l'évaluation et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Pour les ERP, il répond directement aux obligations réglementaires entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2023, en permettant notamment de réaliser un auto-diagnostic annuel des moyens d'aération et de ventilation ainsi qu'un questionnaire spécifique dédié à la qualité de l'air intérieur. Une fois ces éléments renseignés, Diag'QAI génère un plan d'actions ciblé et hiérarchisé pour traiter les problématiques identifiées (ventilation insuffisante, polluants intérieurs, renouvellement de l'air, hygiène, etc.). Pour les logements individuels ou collectifs, l'outil adapte son approche : en posant un questionnaire de quelques questions portant sur la localisation, l'âge du bâtiment, les matériaux, le type de chauffage et les usages, il identifie les sources potentielles de pollution intérieure et propose des pistes d'amélioration concrètes (aération régulière, choix de matériaux, contrôle de l'humidité, etc.). Ce double positionnement - réglementaire pour les ERP, pédagogique et proactif pour le grand public - fait de Diag'QAI un outil à la fois simple d'accès et structuré, permettant de mieux surveiller l'air intérieur dans des lieux où nous passons la majeure partie de notre temps, tout en stimulant une démarche d'amélioration continue.

3 QUESTIONS À ALINE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR



Aline Langenfeld,
ingénieure études
chez ATMO Grand Est.

Quels sont les gestes ou choix simples que chacun peut adopter au quotidien pour améliorer l'air dans son logement ou sur son lieu de travail ?

A.L. : La première habitude à adopter reste l'aération régulière, matin et soir, afin de renouveler l'air intérieur. Le choix de produits ménagers plus simples et naturels, la vigilance sur l'entretien des systèmes de ventilation, ainsi que la limitation de l'usage de bougies, d'encens ou de sprays parfumés, permettent aussi de réduire considérablement la pollution intérieure. Même de petits changements, intégrés au quotidien, ont un réel impact sur la qualité de l'air que l'on respire.

ATMO Grand Est peut-il mesurer l'ensemble des polluants présents dans un environnement intérieur ?

A.L. : Notre expertise nous permet d'appréhender une grande diversité de problématiques relatives à la qualité de l'air intérieur. Nous analysons à la fois l'environnement intérieur, afin d'identifier les sources de pollution potentielles, et l'environnement extérieur qui peut également influencer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Pour cela, nous disposons d'un large panel d'outils et de capteurs capables de mesurer différents polluants : composés organiques volatils (comme le benzène), particules fines, moisissures ou encore perturbateurs endocriniens.

Si vous aviez un seul message à faire passer au grand public, lequel serait-il ?

A.L. : L'air que nous respirons à l'intérieur de nos logements influence directement notre santé. Mieux le connaître et le préserver, c'est réduire les risques pour soi et pour sa famille, aujourd'hui et pour demain.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

NOS DISPOSITIFS



L'application mobile pour suivre en temps réel la qualité de l'air

AIRTOGO.FR



INTAIRAGIR.FR



DIAGQAI.FR

Le service qui accompagne les citoyens pour améliorer la qualité de l'air intérieur

ATMO-GRANDEST.EU

SITE INTERNET

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ



RÉSEAUX SOCIAUX

03 69 24 73 73
contact@atmo-grandest.eu

CONTACT



AIR • CLIMAT • ÉNERGIE • SANTÉ



NOTRE SIÈGE

5 rue de Madrid
67300 Schiltigheim
03 69 24 73 73
contact@atmo-grandest.eu

NOS AGENCES

à Metz
20 rue Pierre-Simon de Laplace
57070 Metz

à Nancy
20 allée de Longchamp
54600 Villers-lès-Nancy

à Reims
9 rue Marie-Marvingt
51100 Reims



www.atmo-grandest.eu